

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31	Séance du 20 novembre 2024 à 19h00 Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.
Délibération : N° DEL_2024_083 OBJET : OUVERTURE ANTICIPÉE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	Date de convocation : Étaient présents M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE Étaient absents Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET Ont donné pouvoir Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT) Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE) Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY) Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT) Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence :

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Contenu :

L'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales donne la possibilité , jusqu'à l'adoption du budget primitif, d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, en dehors des crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, de les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'autorisation de programme.

Proposition :

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

Chapitre	Budget 2024	Crédits 2025 ouverts préalablement au vote du BP 2025
20 – Immobilisations corporelles	471 200	117 800
204 – Subventions d'équipement versées	791 003	197 750
21 – Immobilisations corporelles	4 224 055	1 056 013
TOTAL	5 486 258	1 371 564

Ces crédits ouverts par anticipation seront intégrés au budget primitif 2025.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY

Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE